

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00012
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUONG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE
Le 25 février 2021
VIA DOTELEC - Demais
062-200052603-20210222-020210001210-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00013
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUONG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021.

DON DE CHÊNE POUR LA RECONSTRUCTION DE NOTRE DAME DE PARIS

Mme le MAIRE rappelle qu'il est possible, en application de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, d'ajouter un point à la convocation du conseil municipal, sans toutefois que le délai de convocation ne puisse être inférieur à un jour franc. En début de séance, le Maire rend compte de cette nouvelle convocation et le conseil municipal se prononce l'ajout du point ou décide de renvoyer la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi, Mme le MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal le point « Don de chêne de la forêt communale de Kayserberg Vignoble pour la reconstruction de Notre Dame de Paris » pour lequel le rapport et projet de délibération a été transmis le vendredi 19/02/2021

Suite de l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, de nombreuses collectivités forestières ont exprimé leur soutien en s'engageant à fournir gracieusement un ou plusieurs chênes de leur forêt communale pour reconstruire sa charpente à l'identique.

Après analyse, le cabinet d'architecture en charge de la reconstruction de la flèche et de la charpente de la cathédrale, fait état d'un besoin de 1 300 arbres ayant des qualités et des dimensions bien définies. La Fédération nationale des Communes forestières, avec l'appui de l'ONF, s'est engagée auprès de l'interprofession nationale, France Bois Forêt, à rechercher auprès de ses adhérents 325 chênes correspondant aux besoins. L'ONF fournira 325 chênes des forêts domaniales et la forêt privée apportera les 650 autres arbres.

Les chênes recherchés doivent être exploités pour le 15 mars 2021.

La Fédération nationale des Communes forestières en lien avec son réseau en région s'est organisée pour identifier très rapidement les collectivités souhaitant soutenir la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris. En parallèle, l'ONF a identifié ou identifiera prochainement en forêt communale des chênes sur pied pouvant répondre aux exigences du cahier des charges des architectes. Les communes au croisement de ces deux

RECU EN PREFECTURE
Le 25 février 2021
VIA DOTELEC - Demais
062-200052603-20210222-020210001210-DE

démarches, seront sollicitées via le réseau des Communes forestières pour confirmer leur don d'un ou plusieurs chênes.

Il est précisé que si des chênes sont identifiés comme pouvant convenir, l'exploitation sera réalisée par le service intercommunal des bûcherons. La commune en fera don « bord de route » pour participer à la reconstruction de la charpente de Notre Dame de Paris.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales
VU la transmission à tous les membres du conseil municipal d'un projet de rapport et de délibération le vendredi 19 février 2021

CONSIDERANT qu'il est urgent de se prononcer sur le ce projet sans attendre une prochaine session du conseil municipal
VU le code forestier,
CONSIDERANT l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;
CONSIDERANT le recensement effectué par l'ONF dans les coupes validées par la commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTTE la proposition de Mme le MAIRE d'examiner le point « Don de chêne de la forêt communale de Kaysersberg Vignoble pour la reconstruction de Notre Dame de Paris » lors de la séance présente.

DECIDE de délivrer un ou plusieurs chênes de sa forêt communale, selon l'identification sur pied qui sera faite par l'ONF, l'abattage et le façonnage étant réalisés par le service intercommunal des bûcherons après validation du besoin

DECIDE de faire don de ces chênes « bord de route » pour la reconstruction de la charpente de la cathédrale Notre Dame de Paris

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 6 (M. Patrick PETER , M. Henri STOLL , Mme Magali GILBERT , M. Hubert BECKER , Mme Nathalie TEBANO , M. Jean Yves BRIGNON)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00036
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)s excusé(e)s : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)s :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

REPAS DES AINÉS

Mme le MAIRE rappelle qu'il est possible, en application de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, d'ajouter un point à la convocation du conseil municipal, sans toutefois que le délai de convocation ne puisse être inférieur à un jour franc.

En début de séance, le Maire rend compte de cette nouvelle convocation et le conseil municipal se prononce l'ajout du point ou décide de renvoyer la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi, Madame le MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal un point concernant le repas des aînés.

En 2021, compte tenu de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de réunir les aînés de Kaysersberg Vignoble pour le traditionnel repas festif organisé par la commune.

Il est ainsi proposé de substituer à cet événement la distribution à tous les habitants de plus de 70 ans un bon d'achat de 20 € pour un repas à valoir auprès des restaurants, traiteurs, etc. de la commune. Ce bon nominatif et non cessible devra impérativement être utilisé avant le 30.09.2021. A titre d'information, la valeur faciale a été déterminée en tenant compte des sommes habituellement consacrées au repas des aînés et du nombre de bénéficiaires. Sur le plan pratique, les commerces ayant accepté ce bon d'achat présenteront à la commune une facture afin d'être remboursés.

Il s'agit là d'une manière de poursuivre en 2021 l'attention portée à nos aînés tout en soutenant l'économie locale.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,
RECU EN PRÉFECTURE
Le 25 février 2021
VU l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales
VIA DOTELEC - Domatis
062-200052003-20210222-D20210003610-DE

CONSIDERANT qu'il est urgent de se prononcer sur le ce projet sans attendre une prochaine session du conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ la proposition de Mme le MAIRE d'examiner le point « Repas des Aînés » lors de la séance présente.

APPROUVE la proposition de Mme le MAIRE de remplacer le repas des aînés 2021 par un bon d'achat nominatif et non cessible d'une valeur de 20 € à valoir pour un repas dans tous les restaurants et traiteurs de la commune

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00014
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE
Le 25 février 2021
VIA DOTELEC - Domatis
062-200052603-20210222-D20210001410-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00015
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANG, M. Albino DA SILVA
Procurat(e)(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kayserberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le MAIRE en vertu de ces délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

Alinéa 4 marchés publics

Musée Schweitzer

Lot	Date	Objet	Titulaire	Montant € h.t
5. Couverture/ Zinguerie/ Étanchéité	26/01/2021	AVENANT n° 1 : Plus-values : fourniture et pose de larmiers à ourlets en zinc, remplacement des planches de rives par des planches de rives à crémaillère sur l'ensemble des rives de toiture, dépose d'une couverture existante sur le pan de couverture Sud du bâtiment B et repose de tuiles récupérées sur la toiture du bâtiment A Moins-value poste 5.2.1.2 Réfection de la zinguerie des lucarnes « œil de bœuf » Montant initial du Lot 5 : 73 997,56 € Nouveau montant du Lot 5 après avenant : 75 959,14 €	BILZ	+ 1961,58

RECU EN PREFECTURE
Le 25 février 2021
VIA DOTELEC - Dematis
062-200052600-2021-14222-020210501300-00

Travaux de transformation de l'ancienne école maternelle BRISTEL en crèche :

Lot	Intitulé	Titulaires	Montant € h.t.
01	DEMOLITION / GROS ŒUVRE / VRD	CLB	103 480,60
02	CHARPENTE / COUVERTURE / TUILE / ZINGUERIE	ATC-HOME-BARDAGE	68 581,06
03	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	MENUISERIE 2R	16 285,00
04	PLATRIERIE / ISOLATION	ADS PLATRE	89 288,18
05	MENUISERIE INTERIEURE	MENUISERIE SPINDLER SARL	49 961,38
06	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	PREST'ELEC	75 353,20
07	CHAUFFAGE / VENTILATION / SANITAIRE	LABEAUNE JMC	129 993,82
08	PEINTURE	ALSACOLOR	27 320,81
09	SOLS SOUPLES	COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST	17 555,67
10	CARRELAGE	MULTISOLS	2 759,64
11	METALLERIE	SERRURERIE LIDY	13 930,00
12	ECHAFAUDAGES	ALSACOLOR	7 418,00
13	NETTOYAGE	SAS ACM NETTOYAGE	3 950,00

Alinéa 5 louage de choses :

Nature du document	Lieu	Personne concernée	Objet
Contrat location de terrain nu	Lieudit Kiesling, section 15 lot n°11	Traber Jean-Marc	Stockage de bois
Avenant au bail viticole	Lieudit Herrenweg, section 14 n°505/81	Schmitt et Carrer	Régularisation tarif kg/are
Avenant au bail viticole	Lieudit Rodelsberg, section 05 n°184	Schmitt et Carrer	Régularisation tarif kg/are

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excusés : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00016
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(e)(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M Benoît KUSTER, adjoint aux finances, explique que par délibération du 25 Janvier 2021, le conseil municipal a approuvé les taux d'imposition communaux 2021.

Après examen de cette délibération par les services fiscaux, il est demandé à la commune de reprendre cette dernière afin de tenir compte des dispositions de la réforme de la taxe d'habitation et des transferts de fiscalité.

Pour les contribuables, le transfert de fiscalité est neutre.

- Taxe d'habitation (TH) : pas de vote de taux

La taxe d'habitation sur les résidences principales est transférée à l'État, pour achever sa suppression progressive d'ici 2023. Les communes continuent de percevoir la taxe d'habitation sur les autres locaux.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 reconduit jusqu'en 2022 les taux de taxe d'habitation (TH) appliqués en 2019, les communes ne doivent donc pas voter de taux de TH en 2021.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : vote du taux

Pour les communes, la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par transfert de l'ex-part départementale de taxe foncière bâtie (fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie).

Concrètement, ce transfert sera réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par la commune avec celui voté en 2020 par le département (soit 13,17 % pour le Haut-Rhin) pour former le taux de référence TFB 2021.

Les communes doivent voter leur taux TFB 2021, en tenant compte de ce taux de référence et donc de ce transfert de fiscalité.

RECU EN PREFECTURE
Le 25 février 2021
VIA DOTELEC - Demais
062-200052603-20210222-D202100016100-JE

Concrètement pour Kaysersberg Vignoble, à fiscalité constante, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties s'établira à 24,58% (11,41% taux voté en 2020 par la commune et 13,17 % taux voté en 2020 par le département).

- Effet du coefficient correcteur

Afin d'assurer la neutralité du transfert, un « coefficient correcteur » est appliqué aux recettes prévisionnelles de taxe foncière sur les propriétés bâties. A Kaysersberg Vignoble, ce coefficient devrait être de l'ordre de 0,825.

Au final, pour 2021, compte tenu du maintien des taux de fiscalité directe locale à leur niveau 2020, ces derniers s'établiront pour les contribuables de la commune comme suit :

Taux	Taxe d'habitation (pour information)	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux commune 2020	9,64%	13,41%	60,53%
Taux département 2020		13,17%	
Taux communaux 2021	9,64%	24,58%	60,53%

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

VOTE, au titre de l'année 2021, les taux d'imposition communaux suivants :

Taux	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux 2021	24,58 %	60,53 %

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision, y compris notifier ces décisions aux services préfectoraux et fiscaux.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00017
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

	Fonctionnement	Investissement	
Réalisation dépenses	7 523 413,40	5 582 166,51	
Réalisation recettes	8 457 288,55	5 871 989,71	Résultat
Différence sur réalisation	933 875,15	289 823,20	1 223 698,35
Restes à réaliser dépenses		1 568 256,01	
Restes à réaliser recettes		827 228,00	
Résultat sur restes à réaliser		-741 028,01	
Résultat net	933 875,15	-451 204,81	482 670,34

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 16 février 2021.

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

M Benoît KUSTER, adjoint aux finances, explique que la reprise des résultats de l'exercice précédent est obligatoire.

En principe, conformément à l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

La reprise des résultats dans le budget primitif de la collectivité peut être réalisée selon les modalités suivantes :

- Reprise des résultats après vote du compte administratif N-1 :

Si le compte administratif N-1 a été adopté préalablement au vote du budget primitif, le budget primitif est voté avec reprise des résultats.

- Reprise anticipée des résultats avant vote du compte administratif N-1 :

Si le compte administratif N-1 n'a pas encore été adopté au moment du vote du budget primitif, le budget primitif peut être voté avec reprise anticipée des résultats prévisionnels. Lors du vote du compte administratif, si les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, il sera procédé à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En l'espèce, compte tenu du contexte et des opérations de fin d'exercice, le compte de gestion et le compte administratif ne pourront être adoptés avant le vote du budget primitif 2021.

Ainsi, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2020 dans le budget primitif 2021.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2020,

DECIDE de reprendre les résultats prévisionnels et de les inscrire au budget primitif 2021 comme suit

- Compte 001, solde d'exécution reporté ou anticipé (recette) : 289 823,20 €
- Compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé (recette) : 451 204,81 €
- Compte 002, résultat reporté ou anticipé (recette) : 482 670,34 €.

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE
La 01 mars 2021
Les résultats prévisionnels 2020 sont les suivants :

VIA DOTELEC - Dematis
062-200052603-20210222-D20210001710-0E

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00018
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(e)(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s)/excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

BUDGET PRINCIPAL VILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2021

Le document budgétaire est à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ADOpte le Budget Primitif 2021 « Budget principal Ville », comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
(011) Charges à caractère général	2 197 500,00	
(012) Charges de personnel, frais assimilés	2 504 250,00	
(014) Atténuations de produits	165 000,00	
(65) Autres charges de gestion courante	961 064,00	
(66) Charges financières	65 000,00	
(67) Charges exceptionnelles	7 500,00	
(013) Atténuations de charges		140 000,00
(70) Produits des services, du domaine et ventes divers		1 508 850,00
(73) Impôts et taxes		3 916 490,00
(74) Dotations, subventions et participations		444 798,00
(75) Autres produits de gestion courante		390 000,00
(023) Virement à la section d'investissement	598 474,34	
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	480 000,00	96 000,00
(002) Résultat reporté ou anticipé		482 670,34
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 978 808,34	6 978 808,34

	DEPENSES	RECETTES
(20) Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	80 000,00	
(204) Subventions d'équipement versées (hors opérations)	40 000,00	
(21) Immobilisations corporelles (hors opérations)	280 000,00	
(23) Immobilisations en cours (hors opérations)	100 000,00	
(Opération n° 17503) Voirie rue du priegel	13 417,06	
(Opération n° 17902) Création de pistes forestières	14 633,33	
(Opération n° 18304) Patrimoine Historique	9 970,50	
(Opération n° 18501) Chemins ruraux	66 500,00	
(Opération n° 18502) Voirie Sigolsheim	102 440,76	
(Opération n° 18503) Sécurisation de l'espace public	129 180,00	
(Opération n° 19201) Parc Médiathèque	67 549,75	
(Opération n° 19301) Restructuration musée Schweitzer	1 404 548,00	
(Opération n° 19303) Rénov. énergetiq. école geller	30 000,00	
(Opération n° 19304) Crèche Bristol	1 100 511,00	
(Opération n° 19306) Local restos du cœur	278 776,00	
(Opération n° 19501) Réfection rue des hêtres, tilleuls	60 000,00	
(Opération n° 19601) Extension salle Theo faller	50 000,00	
(Opération n° 20201) ADAP	136 000,00	
(Opération n° 20901) Création pistes forestières 2020	60 573,12	
(Opération n° 21201) Matériel Culture	10 000,00	
(Opération n° 21202) Décoration de Noël	10 000,00	
(Opération n° 21301) Végétalisation cours d'école	30 000,00	
(Opération n° 21302) Ecole Sigolsheim stores maternelles	10 000,00	
(Opération n° 21303) Périscolaire kb stores	15 000,00	
(Opération n° 21304) Rénov. Énerg. périscolaire Sigolsheim	10 000,00	
(Opération n° 21305) Réparation rempart entrée ouest KI	5 000,00	
(Opération n° 21306) Diagnostic Eglise KB	20 000,00	
(Opération n° 21307) Modifications fontaine place mairie KB	25 000,00	
(Opération n° 21308) Reprise étanchéité fontaine église St /tribunal KB	15 000,00	
(Opération n° 21309) Rénovation énergétique maison rue du moulin	50 000,00	
(Opération n° 21310) Garage appartement médiathèque	40 000,00	
(Opération n° 21311) Mise aux normes règlement. bâtiments - CVPO	20 000,00	
(Opération n° 21312) Entretien patrimoine communal	20 000,00	
(Opération n° 21501) Bassins d'orage acquisitions foncières	200 000,00	
(Opération n° 21503) Passerelle camping	160 000,00	
(Opération n° 21504) Aménagement 5 places stationnement parking mairie	25 000,00	
(Opération n° 21506) Parking sous couvent	60 000,00	
(Opération n° 21510) Contrôle et mise aux normes pot. Incendie	10 000,00	
(Opération n° 21511) Eclairage public	30 000,00	
(Opération n° 21512) Petites opérations de voirie	29 500,00	
(Opération n° 21601) Skate Parc Sigolsheim	15 000,00	
(Opération n° 21602) Equipements infrastructures sportives	45 000,00	
(Opération n° 21901) Changement panneaux lumineux KBV et logiciel	27 900,00	
(Opération n° 21902) Restructuration des services	5 000,00	
(Opération n° 21903) Système d'information mairies/écoles	100 000,00	
(16) Emprunts et dettes assimilées	636 000,00	1 155 088,40
(024) Produit des cessions		150 000,00
(10) Dotations, fonds divers et réserves		1 181 204,81
(13) Subventions d'investissement		1 762 177,00
(4581001/4582001) Opérations pour compte de tiers - Réaménagement entrée Est Kientzheim CD68	56 664,23	183 396,00
(021) Virement de la section de fonctionnement		598 474,34
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 000,00	480 000,00
(001) Solde d'exécution reporté ou anticipé		289 823,20
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 800 163,75	5 800 163,75

RECU EN PREFECTURE

Le 01 mars 2021

VIA DOTELEC - Dematis

062-200052603-20210222-020210001611-DE

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ; avec les chapitres « opérations d'équipement »

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 25	ABSTENTIONS : 1 (M. Hubert BECKER)	CONTRE : 2 (M. Henri STOLL, M. Jean Yves BRIGNON)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00019
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET CAMPING

M Benoit KUSTER, adjoint aux finances, explique que la reprise des résultats de l'exercice précédent est obligatoire.

En principe, conformément à l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

La reprise des résultats dans le budget primitif de la collectivité peut être réalisée selon les modalités suivantes :

- Reprise des résultats après vote du compte administratif N-1 :

Si le compte administratif N-1 a été adopté préalablement au vote du budget primitif, le budget primitif est voté avec reprise des résultats.

- Reprise anticipée des résultats avant vote du compte administratif N-1 :

Si le compte administratif N-1 n'a pas encore été adopté au moment du vote du budget primitif, le budget primitif peut être voté avec reprise anticipée des résultats prévisionnels.

Lors du vote du compte administratif, si les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, il sera procédé à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En l'espèce, compte tenu du contexte et des opérations de fin d'exercice, le compte de gestion et le compte administratif ne pourront être adoptés avant le vote du budget primitif 2021.

Ainsi, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2020 dans le budget primitif 2021.

RECU EN PRÉFECTURE
Le 01 mars 2021
VIA DOTELEC
062-200052603-20210222-D20210001910-DE

Les résultats prévisionnels 2020 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	
Réalisation dépenses	145 110,75	78 186,02	
Réalisation recettes	179 085,58	94 300,15	Résultat
Différence sur réalisation	34 574,83	16 114,13	50 688,96
Restes à réaliser dépenses			
Restes à réaliser recettes			
Résultat sur restes à réaliser			
Résultat net	34 574,83	16 114,13	50 688,96

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-13,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2020,

DECIDE de reprendre les résultats prévisionnels et de les inscrire au budget primitif 2021 comme suit

- Compte 001, solde d'exécution reporté ou anticipé (recette) : 16 114,13 €
- Compte 002, résultat reporté ou anticipé (recette) : 34 574,83 €.

CHARGE Mme le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

 ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

 Nombre de membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 27
 Procurations : 1
 Excuses : 1
 Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00020
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(ion)s : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)s / excuse(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)s :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 16 février 2021

BUDGET ANNEXE CAMPING - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

VU le rapport de présentation du budget primitif 2021

Le document budgétaire est à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Camping », comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
(011) Charges à caractère général	55 000,00	
(012) Charges de personnel, frais assimilés	88 200,00	
(65) Autres charges de gestion courante	300,00	
(67) Charges exceptionnelles	124,83	
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	1 000,00
(013) Atténuations de charges		1 600,00
(70) Produits des services, du domaine et ventes divers		1 450,00
(73) Impôts et taxes		130 000,00
(002) Résultat reporté ou anticipé		34 574,83
SECTION DE FONCTIONNEMENT	168 624,83	168 624,83

RECU EN PREFECTURE
 Le 01 mars 2021
 VIA DOTELEC - Dematis
 062-200052603-20210222-D20210002011-DE

	DEPENSES	RECETTES
(20) Immobilisations incorporelles	20 000,00	
(21) Immobilisations corporelles	20 114,13	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00	25 000,00
(001) Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		16 114,13
SECTION D'INVESTISSEMENT	41 114,13	41 114,13

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ;

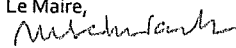
CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00021
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)s/Excuse(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)s :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 16 février 2021

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET RÉGIE COMMUNALE

M Benoit KUSTER, adjoint aux finances, explique que la reprise des résultats de l'exercice précédent est obligatoire.

En principe, conformément à l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

La reprise des résultats dans le budget primitif de la collectivité peut être réalisée selon les modalités suivantes :

- Reprise des résultats après vote du compte administratif N-1 :

Si le compte administratif N-1 a été adopté préalablement au vote du budget primitif, le budget primitif est voté avec reprise des résultats.

- Reprise anticipée des résultats avant vote du compte administratif N-1 :

Si le compte administratif N-1 n'a pas encore été adopté au moment du vote du budget primitif, le budget primitif peut être voté avec reprise anticipée des résultats prévisionnels. Lors du vote du compte administratif, si les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, il sera procédé à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En l'espèce, compte tenu du contexte et des opérations de fin d'exercice, le compte de gestion et le compte administratif ne pourront être adoptés avant le vote du budget primitif 2021.

Ainsi, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2020 dans le budget primitif 2021.

RECU EN PRÉFECTURE
 Le 01 mars 2021
 VIA DOTELEC - Les résultats prévisionnels 2020 sont les suivants :
 062-200052603-20210222-D20210002110-DE

	Fonctionnement	Investissement	Résultat
Réalisation dépenses	60 125,71	14 866,00	
Réalisation recettes	71 838,54	60 578,71	
Différence sur réalisation	11 712,83	45 712,71	57 425,54
Restes à réaliser dépenses			
Restes à réaliser recettes			
Résultat sur restes à réaliser			
Résultat net	11 712,83	45 712,71	57 425,54

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,

DECIDE de reprendre les résultats prévisionnels et de les inscrire au budget primitif 2021 comme suit

- Compte 001, solde d'exécution reporté ou anticipé (recette) : 45 712,71 €
- Compte 002, résultat reporté ou anticipé (recette) : 11 712,83 €.

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00022
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)l(s) excuse(e)l(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)l(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

BUDGET ANNEXE RÉGIE COMMUNALE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

VU le rapport de présentation du budget primitif 2021

Le document budgétaire est à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Régie Communale », comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
(011) Charges à caractère général	47 550,00	
(012) Charges de personnel, frais assimilés	2 600,00	
(65) Autres charges de gestion courante	62,83	
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 000,00	15 000,00
(70) Ventes produits fabriqués, prestations		51 500,00
(002) Résultat reporté ou anticipé		11 712,83
SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 212,83	78 212,83

	DEPENSES	RECETTES
(20) Immobilisations incorporelles	5 000,00	
(21) Immobilisations corporelles	28 712,71	
(23) Immobilisations en cours	25 000,00	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	28 000,00
(001) Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		45 712,71
SECTION D'INVESTISSEMENT	73 712,71	73 712,71

RECU EN PREFECTURE
Le 01 mars 2021
VIA DOTELEC - Dematis
062-200052603-20210222-D20210002211-DE

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ;

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00023
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)s excuse(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)s :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - CULTURE
ET LOISIRS

Mme le MAIRE propose à ses Adjoints et Conseillers de présenter, à tour de rôle, les propositions de versement de subventions par domaine.
Elle précise, par ailleurs, que les élus, membres des associations concernées, ne pourront, ni participer au débat, ni prendre part au vote.

Mme Eliane STAHL, adjointe, chargée des affaires culturelles, détaille les subventions à verser en 2021 aux associations locales et extérieures liées à la culture et aux loisirs pour un montant de 9 890 €.

Mme Marie Odile STEINSULTZ et MM Benoit KUSTER, Michel FRITSCH, Michel BLANCK, Patrick SCHIFFMANN, Philippe TEMPE, Hubert BECKER, Henri STOLL quittent ensuite la salle.

Le nombre de votants est de 19.

Entendu les explications de Mme Eliane STAHL

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 9 890 €.

ORGANISME	ACCORDE 2021	TYPE DE SUBVENTION
ASSO NOEL A KB	1 000,00	SUBVENTION PROJET
AAOK ORGUE	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AAOK ORGUE	1 200,00	SUBVENTION PROJET

RECU EN PREFECTURE
Le 25 février 2021
VIA DOTELEC - Dematis
062-200052603-20210222-D20210002310-DE

AMIS DU MUSEE DU VIGNOBLE ET DU VIN D ALSACE ASSO	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AMIS D ALSPACH ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JEUKADO ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ART PUR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
RENCONTRE ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LAVOIR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LAVOIR ASSO	1 200,00	SUBVENTION PROJET
LAVOIR ASSO	400,00	SUBVENTION PROJET
MARCHE DE POTIERS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NICKEL ASSO	240,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NICKEL ASSO	1 400,00	SUBVENTION PROJET
ORGUES DE CHOEUR EGLISE STE CROIX ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE KAYSERSBERG	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
VIDEO DE LA VALLEE DE LA WEISS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SIGO PLANCH ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
COMITE DES FETES SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
COMITE JUMELAGE SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KOM IN KB	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE SIGOLSHEIM	350,00	SUBVENTION PROJET
SYNDICAT VITICOLE KBV	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ELSAESSER BARBECUE	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE KIENZHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2021 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2021 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Principal Ville pour 2021 ;

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 19	Dont présents : 19	Dont procurations : 0
POUR : 19	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00024
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)s excuse(e)s : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)s :
Elsabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE**

Mme Patricia BEXON, adjointe en charge de l'éducation de la jeunesse et de la solidarité, détaille les subventions à verser en 2021 aux associations locales et extérieures liées à l'enfance, l'éducation et la jeunesse pour un total de 289 258 €.

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 289 258 €.

ORGANISME	ACCORDE 2021	TYPE DE SUBVENTION
ECOLE CRECELLES KIENZHEIM	600,00	SUBVENTION PROJET
ECOLE HIRONDELLES SIGO	675,00	SUBVENTION PROJET
ECOLE GEILER KB	800,00	SUBVENTION PROJET
1 2 3 SOLEIL ASSO	124 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ILE AUX ENFANTS ASSO	160 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ASSO FAMILIALE SIGOLSHEIM	800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JOYEUX LUTINS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
PREVENTION ROUTIERE SI	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
PREVENTION ROUTIERE - cotisation KI	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PREVENTION ROUTIERE KA	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
USEP ECOLE GEILER	1 000,00	SUBVENTION PROJET
USEP ECOLE HIRONDELLES	533,00	SUBVENTION PROJET
LES PETITS LOUPS	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2021 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2021 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Principal Ville pour 2021 ;

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

**DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN**

**ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE**

 Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00025
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule
 BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme
 Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M.
 Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER,
 M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 16 février 2021

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
MUSIQUE**

Mme Agnès DENTZ, adjointe chargée des relations avec les associations, détaille les subventions à verser en 2021 aux associations locales et extérieures liées à la musique pour un montant de 11 948 €.

Entendu les explications de Mme Agnès DENTZ

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 11 948 €.

ORGANISME	ACCORDE 2021	TYPE DE SUBVENTION
ECHO CHÂTEAU ACCORDÉON ASSO	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE KAYSERSBERG	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
HEMIOLE GROUPE VOCAL ASSO	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KAMELEON BIG BAND	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE SIGOLSHEIM	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE KIENTZHEIM	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
EMVK	6 528,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE ENTRE VIGNE ET CHANTS	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE ENTRE VIGNE ET CHANTS	1 700,00	SUBVENTION PROJET
STE MUSIQUE STE CECILE SIGO	720,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE MUSIQUE STE CECILE SIGO	300,00	SUBVENTION PROJET

PRECISE que le versement des subventions 2021 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2021 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Principal Ville pour 2021 ;

CHARGE Mme le MAIRE de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
 Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE
 Le 25 février 2021
 VIA DOTELEC - Dematis
 062-200052603-20210222-D20210002510-D0E

DEPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN

 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBEAUVILLE

 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 27
 Procurations : 1
 Excuses : 1
 Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00026
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule
 BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme
 Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M.
 Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER,
 M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 16 février 2021

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
 ENVIRONNEMENT**

M. Michel BLANCK, adjoint en charge de la forêt, de la chasse, de la viticulture et de la
 biodiversité, détaille les subventions à verser en 2021 aux associations locales et extérieures
 liées à l'environnement et l'espace rural pour un total de 41 700 €.

M. Henri STOLL quitte ensuite la salle.
 Le nombre de votants est de 26.

Entendu les explications de M. Michel BLANCK

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour
 un montant total de 41 700 €.

ORGANISME	ACCORDE 2021	TYPE DE SUBVENTION
ETANG 2 RIVIERES ASSO SIGO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
APP LA TRUITE ASSO KB	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CLUB VOSGIEN ASSO	450,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CLUB VOSGIEN ASSO	250,00	SUBVENTION PROJET
MOUCHE DE MAI ASSO KB	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SYNDICAT APICOLE KAYSERSBERG ET ENVIRONS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DIVERSES PERSONNES - AIDES RENOVATION DES MAISONS	15 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT

DIVERSES PERSONNES - AIDES AUX ECONOMIES D ENERGIE	15 000,00	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
TEAM CORMORAN 68	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
PELOUSES SECHES CSA	10 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2021 ne sera effectué qu'après transmission par
 l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de
 l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2021 interviendra après examen
 et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective
 du projet;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits aux c/6574 et c/20422 du Budget
 Principal Ville pour 2021;

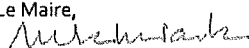
CHARGE Mme le MAIRE de régler toutes les modalités et de signer tous les documents
 relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 26	Dont procurations : 0
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture
 de COLMAR.



Le Maire,

 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00027
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
SOLIDARITÉ**

M. Philippe TEMPE, conseiller municipal délégué, détaille les subventions à verser en 2021 aux associations locales et extérieures liées à l'action sociale et la solidarité pour un total de 22 694 €,

MM. Michel FRITSCH, Patrick SCHIFFMANN, Henri STOLL et DA SILVA Albino quittent ensuite la salle.

Le nombre de votants est de 23.

Entendu les explications de M. Philippe TEMPE

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 22 694 €,

ORGANISME	ACCORDE 2021	TYPE DE SUBVENTION
JARDIN SOLIDAIRE	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LES FLAMMES ROUGES DU LALLI KI	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SAPEURS POMPIERS SIGOLSHEIM AMICALE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JARDIN SOLIDAIRE	424,00	SUBVENTION PROJET
SAPEURS POMPIERS KAYSERSBERG AMICALE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SAPEURS POMPIERS KAYSERSBERG AMICALE	550,00	SUBVENTION PROJET
ASSO FAMILIALE KAYSERSBERG	800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ANCIENS DE KAYSERSBERG	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
COMITE DES PERS AGEES DE SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUMELAGE KIENZHEIM LIMERAY ASSO	550,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUMELAGE SIGOLSHEIM CUSSAC ASSO	550,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DONNEURS DE SANG SIGOLSHEIM AMICALE	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DONNEURS SANG KAYSERSBERG AMICALE	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
OEUVRES SOCIALES PERSONNEL MUNICIPAL	16 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SECTION SECOURISTE KAYSERSBERG	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	520,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2021 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2021 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Principal Ville pour 2021 ;

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 23	Dont présents : 23	Dont procurations : 0
POUR : 23	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN

 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBEAUVILLE

 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 27
 Procurations : 1
 Excuses : 1
 Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00028
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule
 BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme
 Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M.
 Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER,
 M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)s/excusé(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)s :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 16 février 2021

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
 ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

M. Benoît KUSTER, adjoint en charge des finances, détaille les subventions à verser en 2021
 aux associations locales et extérieures liées aux actions patriotiques pour un montant total de
 1 400 €.

Entendu les explications de M. Benoît KUSTER

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour
 un montant total de 1 400 €

ORGANISME	ACCORDE 2021	TYPE DE SUBVENTION
ACVG SIGOLSHEIM	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AMICALE SOR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SOUVENIR Français ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UNCAFN KAYSERSBERG+KI ASSO	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UIACL KAYSERSBERG ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
OFFICE NATIONAL DES ACGV	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2021 interviendra après examen
 et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective
 du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Principal Ville
 pour 2021 ;

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous
 les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture
 de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
 Martine SCHWARTZ

PRECISE que le versement des subventions 2021 ne sera effectué qu'après transmission par
 l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de
 l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

RECU EN PREFECTURE
 Le 25 février 2021
 VIA DOTELEC - Dematis
 062-200052603-20210222-020210002810-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00029
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEKON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eflane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - SPORTS

M. Jean Jacques GSELL HEROLD, maire délégué de Kaysersberg, détaille les subventions à verser en 2021 aux associations locales et extérieures liées au sport pour un total de 130 580 €.

Mme Agnès DENTZ et M. Henri STOLL quittent ensuite la salle.

Le nombre de votants est de 25.

Entendu les explications de M. Jean Jacques GSELL HEROLD

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 130 580 €.

ORGANISME	ACCORDE 2021	TYPE DE SUBVENTION
AQUA TEAM ASSO	2 250,00	SUBVENTION PROJET
AQUA TEAM ASSO	3 160,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KABCA ASSO	4 560,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KABCA ASSO	65 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ESKAL B ASSO	1 080,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
FOOTBALL SRK ASSO	8 460,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUDO CLUB ASSO	3 740,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUDO CLUB ASSO	1 700,00	SUBVENTION PROJET
NATATION CLUB ASSO	5 800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NATATION CLUB ASSO	2 150,00	SUBVENTION PROJET

QUILLEURS AMITIE ASSO	320,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
QUILLEURS AMITIE ASSO	2 500,00	SUBVENTION PROJET
TENNIS LES DEUX TOURS ASSO	1 400,00	SUBVENTION PROJET
TENNIS LES DEUX TOURS ASSO	2 400,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
TIR ASSO	1 000,00	SUBVENTION PROJET
TIR ASSO	480,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AS SIGOLSHEIM ASSO	1 040,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CB KIENZTHEIM	3 040,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CB KIENZTHEIM	18 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
HEINRICH ROMAIN	2 500,00	SUBVENTION PROJET

PRECISE que le versement des subventions 2021 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2021 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Principal Ville pour 2021 ;

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEEVEE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 25	Dont procurations : 0
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00030
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)s/Excuse(e)s : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)s :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À KAYSERSBERG

Mme Agnès DENTZ quitte la salle.
Le nombre de votant est de : 27 (26 présents + 1 procuration)

M. Michel BLANCK, Adjoint au Maire en charge de la forêt, de la chasse, de la viticulture et de la biodiversité, explique à l'assemblée que M. Franck BLEGER, représentant du Domaine HUBER & BLEGER sis 6, route des Vins 68590 SAINT HYPPOLYTE est intéressé par l'acquisition de la parcelle n° 29 section 19 qui n'est pas cultivée, et qui appartient à la Ville de Kaysersberg Vignoble.

Il est proposé de vendre ce terrain, d'une surface de 18,51 ares, à 1000 euros de l'are. Il conviendra de déduire de ce montant 452,22 € correspondant au fermage 2020. En effet, la transaction qui devait intervenir début 2020 a été retardée compte tenu de la crise sanitaire.

Cette acquisition permettrait au domaine HUBER & BLEGER de disposer d'un ensemble viticole cohérent dans le secteur d'Alspach

Par ailleurs, afin de limiter les intrusions de gibier sur cet ensemble, le Domaine HUBER & BLEGER envisage de clôturer l'ensemble cultural ainsi formé. Afin de rationaliser la clôture, il sollicite l'autorisation de traverser le chemin d'exploitation communal au milieu de l'ensemble ; Il est précisé qu'à ce jour seul le domaine exploite les terres situées au-delà de ce chemin, de sorte que la circulation des riverains ne serait pas entravée.

En contrepartie de l'autorisation de poser un portail (dont la commune possèdera une clé, le domaine prendrait en charge l'entretien du fossé situé dans l'emprise. Une convention définira les engagements des deux parties.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

RECU EN PREFECTURE

Le 25 février 2021

VIA DOTELEC - Dematis

062-200052603-20210222-D20210003010-DE

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la demande d'acquisition formulée par le domaine HUBER & BLEGER

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la cession la parcelle n° 29 section 19, au lieu-dit Alspachberg à Kaysersberg, d'une surface de 18,51 ares au Domaine HUBER & BLEGER selon les modalités suivantes :

- Groupement Foncier Agricole (G.F.A.) BLEGER – HUBER, 6 route des Vins à 68590 ST-HIPPOLYTE pour la nue-propriété, pour 50% de la valeur du bien
- Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) HUBER et BLEGER, 6 route des Vins à 68590 ST-HIPPOLYTE pour l'usufruit, pour 50% de la valeur du bien

DECIDE de fixer le prix de vente de ladite parcelle à 1.000 euros de l'are, soit 18 510 euros, montant duquel le fermage 2020 soit 452.22 € sera déduit soit un montant net de cession de 18.057,78 € ;

PRECISE que cette vente se fera par acte notarié et que les frais y afférant seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE le Domaine HUBER & BLEGER à poser un portail sur le chemin communal à hauteur des parcelles 76 & 19 afin de clôturer de façon rationnelle le secteur qu'il exploite

PREND ACTE qu'en contrepartie, le Domaine HUBER & BLEGER entretiendra le fossé bordant le chemin communal situé dans l'emprise ainsi délimitée

DIT qu'une convention interviendra entre les parties pour définir les engagements réciproques précisés dans la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

CHARGE le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 26	Dont procurations : 1
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00031
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021.

**SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET WEISS : ADHÉSION DES COMMUNES DE
HUNAWIHR ET KATZENTHAL.**

Mme le MAIRE expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte.

Il est à rappeler que toute Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Mme le MAIRE signale que les Communes de Hunawihr et de Katzenthal ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;
Vu l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte qui dispose que l'admission des nouveaux membres est décidée par délibération du comité syndical à l'unanimité.

Vu l'article 5-5 relatif aux modifications statutaires qui prévoit que pour les modifications statutaires intervenant sur l'article 3 des statuts, un délégué peut prendre part au vote uniquement s'il a préalablement recueilli l'avis de l'organe délibérant qui l'a désigné.

RECU EN PRÉFECTURE
Le 25 février 2021
VIA DOTÉLEC - Dematis
062-200052603-20210222-D20210003110-DE

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Hunawihr en date du 14/12/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss
Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Katzenthal du 04/03/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Fecht aval et Weiss

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DONNE un avis favorable à l'adhésion des Communes de Hunawihr et de Katzenthal au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00032
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DONNE son accord pour le maintien de l'organisation de la semaine scolaire telle que mise en place depuis la rentrée 2017 à l'école Geiler à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 11h 45 et de 13h45 à 16h15, et depuis 2018 pour l'école les Hirondelles à Sigolsheim, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h40 et de 13h15 à 15h45 et l'école les Crécelles à Kientzheim à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h 40 et de 13h30 à 16h00.

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

ORGANISATION RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Mme Patricia BEXON, adjointe au Maire, explique à l'Assemblée que par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal donnait son accord pour le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2020 pour le groupe Scolaire Jean Geiler à Kaysersberg, en gardant la même organisation.

L'inspection académique nous demande de délibérer pour l'ensemble des 3 écoles de Kaysersberg Vignoble à savoir les Hirondelles à Sigolsheim, les Crécelles à Kientzheim et Geiler à Kaysersberg. Les conseils d'écoles des 3 établissements ont validé la reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021.

Les horaires appliqués sont :

- Pour l'école Jean Geiler à Kaysersberg : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 11h 45 et de 13h45 à 16h15
- Pour l'école les Hirondelles à Sigolsheim : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h40 et de 13h15 à 15h45
- Pour l'école les Crécelles à Kientzheim : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h 40 et de 13h30 à 16h00

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire après avis du conseil d'école pour les 3 écoles de Kaysersberg Vignoble.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

RECU EN PREFECTURE
Le 25 février 2021
VIA DOTELEC - Demafis
062-200052603-20210222-D20210003210-DE



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00033
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Bernard CARABIN, adjoint en charge des travaux fait part à l'assemblée :
Le plan de relance prévoit d'affecter près de 30 milliards à la transition écologique, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments. Afin d'assurer un effet de levier maximum pour la relance de l'économie, l'État a prévu que les marchés de travaux des opérations financées à ce titre soient signés au plus tard le 31 décembre 2021.

La ville de Kaisersberg Vignoble souhaite proposer 2 opérations à ce titre : la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Geiler à Kaisersberg et du Péri-scolaire « L'île aux enfants » à Sigolsheim.

Le dossier est en cours de finalisation : les audits énergétiques sont lancés et le choix d'un ou deux maîtres d'œuvre interviendra au début du printemps afin d'être en mesure de mener la consultation des entreprises dès l'automne.

Rénovation énergétique du groupe scolaire Geiler de Kaisersberg

Les bâtiments des années 1980 se développent sur environ 1.500 m². Il est prévu une isolation par l'extérieur, l'isolation des combles en plancher, et le remplacement des menuiseries. Des interventions seront également réalisées sur la ventilation et l'éclairage La production de chaleur assurée par le réseau de chaleur plaquettes bois ne sera pas impactée par les travaux. Est également en projet l'intégration de panneaux photovoltaïques sur environ 100 m² pour un coût estimé à 58.000 € HT

Sur ces bases, le coût de l'opération est estimé à 451 080 € TTC. Le plan de financement prévisionnel est détaillé ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Nature	HT	Origine	HT
Travaux	314 500 €	DSIL(40%)	150 360 €
Honoraires (*)	36 500 €	Climaxion (15%)	56 385 €
Frais divers	7 000 €		
provisions pour aléas 5%	17 900 €		
TOTAL HT	375 900 €	Autofinancement KBV	170 340 €
TVA	75 180 €	FCTVA	73 995 €
Total TTC	451 080 €	Total	451 080 €

* Etudes préliminaires et maîtrise d'œuvre

Rénovation énergétique du péri-scolaire de Sigolsheim

Ce bâtiment des années 1950 est d'une surface d'environ 350 m². Il est prévu une isolation par l'extérieur, l'isolation des combles en plancher, et le remplacement des menuiseries. Des interventions seront également réalisées sur la ventilation et l'éclairage, ainsi que sur la production et la distribution de chaleur. Une installation photovoltaïque d'environ 50 m² complètera l'ensemble pour un coût estimé à 29 000 € HT

Sur ces bases, le coût de l'opération est estimé à 245 700 € TTC. Le plan de financement prévisionnel est détaillé ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Nature	HT	Origine	HT
Travaux	169 000 €	DSIL(40%)	81 900 €
Honoraires (*)	21 000 €	Climaxion (15%)	30 713 €
Frais divers	5 000 €		
provisions pour aléas 5%	9 750 €		
TOTAL HT	204 750 €	Autofinancement KBV	92 783 €
TVA	40 950 €	FCTVA	40 305 €
Total TTC	245 700 €	Total	245 700 €

* Etudes préliminaires et maîtrise d'œuvre

Afin de solliciter les crédits DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) avant le 26 février, date limite de dépôt, il est nécessaire de d'approuver dès à présent le plan de financement prévisionnel de chaque opération, étant entendu qu'il pourra être ajusté après la production des audits énergétiques.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

RECU EN PREFECTURE
La 25 février 2021
VIA DOTELEC - Demails
062-200052603-20210222-D20210003311-0E

VU les dispositions du Plan de relance prévoyant le lancement des marchés de travaux concernant par une subvention au plus tard le 31 décembre 2021

VU la circulaire du 21/12/2020 demandant le dépôt des demandes de subvention au titre de la DSIL au plus tard le 26 février 2021

CONSIDERANT que ces dispositions constituent une opportunité pour la ville de Kaysersberg Vignoble de contribuer à la relance de l'économie locale tout en accélérant la transition énergétique du patrimoine communal

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de réaliser en priorité dès 2021 deux opérations de réhabilitation énergétique de bâtiments communaux à savoir le groupe scolaire Geiler à Kaysersberg et le bâtiment périscolaire à Sigolsheim

APPROUVE les plans de financements prévisionnels tels qu'ils figurent ci-dessous :

Groupe scolaire Geiler :

Dépenses		Recettes	
Nature	HT	Origine	HT
Travaux	314 500 €	DSIL(40%)	150 360 €
Honoraires (*)	36 500 €	Climaxion (15%)	56 385 €
Frais divers	7 000 €		
provisions pour aléas 5%	17 900 €		
TOTAL HT	375 900 €		
		Autofinancement KBV	170 340 €
TVA	75 180 €	FCTVA	73 995 €
Total TTC	451 080 €	Total	451 080 €

* Etudes préliminaires et maîtrise d'œuvre

Périscolaire à Sigolsheim

Dépenses		Recettes	
Nature	HT	Origine	HT
Travaux	169 000 €	DSIL(40%)	81 900 €
Honoraires (*)	21 000 €	Climaxion (15%)	30 713 €
Frais divers	5 000 €		
provisions pour aléas 5%	9 750 €		
TOTAL HT	204 750 €		
		Autofinancement KBV	92 783 €
TVA	40 950 €	FCTVA	40 305 €
Total TTC	245 700 €	Total	245 700 €

* Etudes préliminaires et maîtrise d'œuvre

AUTORISE le maire à signer les marchés à intervenir

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets successifs

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
 Martine SCHWARTZ

RAPPELLE qu'en application de la délibération 2020.00060 du 20 juillet 2020, Mme le MAIRE est autorisée à demander à l'Etat ou à d'autres partenaires l'attribution de subventions au profit de la commune, dans quelque domaine que ce soit.

DEPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN

 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBEAUVILLE

 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 27
 Procurations : 1
 Excuses : 1
 Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00034
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 22 février 2021

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le maire à procéder au recrutement du/des vacataires lorsque la situation le rendra nécessaire et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 16 février 2021

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Mme le MAIRE fait part à l'assemblée :

L'absence d'agents même sur une période courte sur certains postes et certaines tâches spécifiques pose des problématiques de continuité de service.

Afin de pallier à ces absences les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires (qui ne relèvent pas du champ d'application du décret 88-145 relatif aux agents contractuels).

Pour ce faire, les trois conditions cumulatives suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération attachée à l'acte.

Aussi, il est proposé de pouvoir recruter, le cas échéant, un/des vacataire(s) pour effectuer des missions ponctuelles spécifiques chaque fois que la situation le rendra nécessaire, notamment en cas d'absence d'un agent, et afin de permettre une continuité de service.

Il est proposé également que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant égal au smic horaire brut.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la collectivité d'assurer la continuité de service sur des
 actes déterminés, de manière discontinue dans le temps, ce qui ne correspond pas au
 champ d'application du décret 88-145 relatif aux agents contractuels



Le Maire,
Martine Schwartz
 Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE
 Le 25 février 2022
 VIA DOTELEC - Dematis
 062-200052603-20210222-020210003410-0E

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 27
Procurations : 1
Excuses : 1
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00035
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2021

Le 22 février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 16 février 2021

**REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS À L'ACHAT DE LA VIGNETTE ROUGE DE
STATIONNEMENT POUR LES AGENTS EMPLOYÉS PAR LA COMMUNE ET N'Y
RÉSIDENT PAS**

Mme le MAIRE fait part à l'assemblée :

Jusqu'à présent, les Œuvres Sociales du Personnel Communal (OSPM) étaient amenées à rembourser les frais liés à l'achat de la vignette rouge de stationnement pour les agents résidant à l'extérieur de la commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE.

Suite à la refonte de la convention OSPM et le travail interne qui en a découlé, les membres du comité ont sollicité, par courrier, Mme le MAIRE, pour qu'à partir de janvier 2021, la commune, qui perçoit par ailleurs les recettes liées à ces vignettes, prenne en charge le remboursement de leur achat pour les agents concernés.

La circulaire DSS/SDFSS/5B/N°2005/523 du 24 novembre 2005 modifiant la circulaire DSS/SDFSS/5B/N°2005/389 du 19 août 2005 relative à la publication des quatre questions – réponses relatifs la mise en œuvre de la réforme et de la réglementation des avantages en nature et des frais professionnels introduite par les arrêtés des 10 et 20 décembre 2002 modifiés et la circulaire du 7 janvier 2003 modifiée précise :

Lorsque le salarié est contraint d'utiliser son véhicule personnel par nécessité absolue pour se rendre de son domicile à son lieu de travail(...) et que l'employeur peut justifier de l'absence d'emplacement de parking gratuit à proximité du lieu de travail, les remboursements des frais engagés par le salarié pour le stationnement du véhicule peuvent être exclus de l'assiette des cotisations de sécurité sociale, le cas échéant, sur la base du tarif le plus économique (abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel).

Proposition est donc faite que le remboursement des frais liés à l'achat de la vignette de stationnement soit réalisée sur présentation du justificatif de paiement aux agents employés par la commune de Kaysersberg-Vignoble mais n'y résidant pas.

RECU EN PRÉSENCE
Le 25 février 2021
VIA DOTELEC - Dematis
062-200052603-20210222-D20210003510-DE

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la demande des membres du comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal.
VU la circulaire DSS/SDFSS/5B/N°2005/523 du 24 novembre 2005 modifiant la circulaire DSS/SDFSS/5B/N°2005/389 du 19 août 2005 relative à la publication des quatre questions – réponses relatifs la mise en œuvre de la réforme et de la réglementation des avantages en nature et des frais professionnels introduite par les arrêtés des 10 et 20 décembre 2002 modifiés et la circulaire du 7 janvier 2003.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le remboursement des frais liés à l'achat de la vignette de stationnement aux agents employés par la commune de KAYSERSBERG-VIGNOBLE et n'y résidant pas, sur justificatif de paiement

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise en conséquence à signer tout acte relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ